



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

GDF

Question écrite n° 15694

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que pour l'électrification des zones rurales, de nombreux départements ont apporté des subventions aux communes. Actuellement, un problème du même type se pose pour la desserte en gaz. Elle souhaiterait qu'il lui indique s'il y a des départements qui auraient accepté, au cours des dix dernières années, de subventionner la réalisation d'extension de réseaux de gaz au profit de zones rurales.

Texte de la réponse

Vingt-six départements ont signé des conventions de desserte gazière départementale avec Gaz de France. Vingt-cinq de ces conventions prévoyaient des financements extérieurs : Ain, Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Corrèze, Cher, Dordogne, Hérault, Gard, Indre, Indre-et-Loire, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Manche, Haute-Marne, Morbihan, Orne, Pas-de-Calais, Rhône, Sarthe, Deux-Sèvres et Haute-Vienne.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15694

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3228

Réponse publiée le : 30 novembre 1998, page 6542